



**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFRERIE DES VIGNERONS
DU 20 JUIN 2025**

ANNEES 2023 - 2024

Chères Consœurs et chers Confrères,

Mesdames, Messieurs,

Les deux années écoulées n'ont en rien ressemblé à un long fleuve tranquille — bien au contraire. Elles ont été marquées par de profonds changements au sein du Conseil de la Confrérie. Une équipe largement renouvelée, une réorganisation de ses modes de fonctionnement, ainsi que des défis de taille touchant tant au patrimoine immobilier qu'aux finances de la Confrérie ont exigé de chacun un engagement rapide et soutenu afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés collectivement.

Les deux premières séances de l'année 2023 du Conseil de la Confrérie des Vignerons, tenues en février puis en juin, ont été les dernières sous la présidence de l'Abbé-Président François Margot. Le 13 juin, le Conseil lui a rendu un hommage appuyé, saluant son engagement tout à fait exceptionnel, tant pour la Confrérie que pour la Fête des Vignerons 2019. Ce même jour, le Conseil a élu à l'unanimité M. le Conseiller Nicolas Gehrig au poste d'Abbé-Président.

Le Conseil a également honoré l'engagement de MM. les Conseillers Daniel Willi, Luc Massy et Jean de Gautard, qui devaient accéder à l'honorariat à l'issue de la Biennale 2023.

Lors de la Biennale du 27 juin 2023, un important renouvellement a eu lieu avec pas moins de six sièges à pourvoir, ainsi que le rôle d'Abbé-Président. À l'issue de cette assemblée, le Conseil, désormais dirigé par l'Abbé-Président Nicolas Gehrig, a accueilli six nouveaux membres enthousiastes et pleinement investis : Mmes Delphine Morel et Delphine Rivier, ainsi que MM. Stéphane Commend, Constant Jomini, Léonard Pfister et Pierre Smets.

Entre 2023 et 2024, le Conseil s'est réuni à sept reprises, tandis que le Bureau a tenu huit séances. Fidèle à la tradition, les Conseillers honoraires sont invités à prendre part aux séances du Conseil lorsqu'ils le peuvent. Trois Abbés-Présidents honoraires et jusqu'à 17 Conseillers honoraires participent ainsi régulièrement aux délibérations. Le Connétable, le Hoqueton et la Secrétaire assistent pour leur part à toutes les séances du Conseil.

Le Connétable Jean-Christophe Gross a fait part de son désir de remettre son mandat à fin 2024, après seize années au service de la Confrérie. Il a été très chaleureusement remercié pour son engagement et la qualité de son travail par le Conseil et c'est avec plaisir qu'il présente pour la dernière fois lors de

Rapport de gestion du Conseil à l'AG de la Confrérie des Vignerons – Années 2023-2024

la Biennale 2025 les comptes de la Confrérie et de la Fondation. Dès janvier 2025, c'est le Confrère Simon Guignard qui prendra sa relève.

Le Hoqueton Alexandre Bays a également demandé à être relevé de ses fonctions pour la fin de l'année 2024, après onze ans au service de la Confrérie. Durant cette dernière année, il a été assisté de M. Patrice Deppen, Confrère et expert de la Commission des vignes, qui reprendra officiellement ses fonctions dès l'année 2025. M. Alexandre Bays est chaleureusement remercié pour ses années de fidèle engagement au service du Conseil et de la Commission des vignes.

Après l'introduction de la cotisation annuelle, un certain nombre de membres ont décidé de quitter les rangs de la Confrérie. A la fin de la deuxième année soumise à cotisation, le nombre de membres s'est stabilisé aux alentours de 1'100 membres.

Réorganisation des Commissions

A la suite de la Biennale 2023 et au renouvellement du Conseil, l'Abbé-Président Nicolas Gehrig, a défini les objectifs qu'il désire développer au sein du Conseil ces prochaines années, à savoir :

- Renforcer le rôle de la Confrérie des Vignerons lié à son activité viticole et à la relation avec ses membres,
- Améliorer la visibilité de la Confrérie et de la Fête des Vignerons
- Préparer la vision, la structure et l'équipe pour la mise en route de la prochaine Fête des Vignerons.

Afin d'y parvenir, le Conseil s'est réuni en séance extraordinaire le 29 août 2023. Certaines commissions ont été maintenues et de nouvelles commissions ont été constituées. Le Conseil se répartit désormais les différentes tâches au sein de :

a) La Commission de gestion et du Château

En plus de la gestion financière de la Confrérie des Vignerons et de la Fondation de la Confrérie des Vignerons, celle-ci s'occupe désormais également de l'immobilier. Elle reprend ainsi les tâches de la Commission du Château.

b) La Commission de Communication

Cette nouvelle commission a pour mission de renforcer les relations avec les membres et le public, de réfléchir et de mettre sur pied des événements fédérateurs, en collaboration avec l'Association des Amis de la Fête des Vignerons.

c) La Commission Culture et Patrimoine

Cette nouvelle commission aborde les questions de la gestion du musée et de la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de la Confrérie et de ses Fêtes (par des actions de médiation culturelle entre autres).

d) La Commission des vignes

Cette commission poursuit ses missions, qui sont les visites des vignes, la mise en application et la révision des Directions de visites, la gestion des experts, les relations aux propriétaires et l'organisation des Triennales.

e) La Commission de stratégie viticole

Cette nouvelle commission réfléchit aux missions de la Confrérie des Vignerons par rapport aux enjeux de la viticulture régionale et à l'évolution du rôle de la Confrérie afin que celle-ci reste au plus près des préoccupations des propriétaires et des vignerons qui travaillent les parcelles de son aire de visite et d'influence.

f) Le Bureau de la Confrérie des Vignerons

Comme de tradition, le Bureau de la Confrérie des Vignerons traite des affaires courantes, de la coordination du travail des différentes commissions et de la représentation officielle (politique, etc.).

Toutes les commissions ont débuté leurs travaux et rapportent désormais régulièrement au Conseil.

Commission de gestion

Outre la gestion financière, qui fait l'objet du rapport séparé présenté par M. le Connétable Jean-Christophe Gross, la Commission de gestion, composée de M. Olivier Steimer, président, Pierre Monachon, Yvan Leupin, Stéphane Commend, ainsi que du Connétable et de l'Abbé-Président en tant qu'invités permanents, s'occupe désormais du patrimoine immobilier de la Confrérie des Vignerons. C'est donc à elle que revient la tâche de traiter de l'important dossier de la reprise des baux de Denis Martin. Atteint dans sa santé, celui-ci a en effet décidé de cesser son activité et de remettre son bail après plus de 27 ans. Le Bureau de la Confrérie a accepté la résiliation anticipée et a négocié avec lui une reprise de son inventaire. Les locaux que sa société Gastro Passion louait comprenaient, outre le restaurant, un appartement de cinq pièces qu'il occupait avec son épouse, et un appartement de quatre pièces, sans cuisine, dans les combles, occupé par une partie de son personnel. Après une occupation de près de trente ans, ces deux appartements nécessitaient d'importants travaux, alors que le restaurant semblait pouvoir être repris facilement par un nouveau restaurateur. Toutefois, le dossier s'est avéré beaucoup plus complexe que prévu et d'importants travaux ont été imposés par les différents services cantonaux et communaux, dont le Service cantonal des Monuments historiques (le Château étant en note 1 de l'inventaire cantonal) et de l'ECA. La gestion de ces chantiers nécessite un fort engagement de la COGEST, qui a étudié et évalué toutes les variantes pour leur financement, mais en particulier de la part de M. Stéphane Commend qui en assure la gestion technique et le suivi quotidien.

Le restaurant, le jardin, l'appartement du 1^{er} étage de l'annexe et celui des combles feront l'objet de baux séparés.

Rapidement, un repreneur a été choisi pour gérer le restaurant selon les décisions prises par le Conseil, à savoir une restauration plus populaire, de style brasserie, une identité liée à la Confrérie et à ses activités, une carte des vins mettant en avant les vins de l'aire de visite de la Confrérie et de la Fête des Vignerons. En attendant que les travaux puissent être réalisés conformément aux plans des architectes mandatés, la nouvelle équipe, sous la responsabilité de la société HDRS, a pris ses marques dans le jardin, nouvellement équipé pour permettre le service de boissons et d'une petite restauration, baptisés les Jardins de la Confrérie. Cet espace a connu un très joli succès au cours de l'été 2024. Au fil des mois d'attente, un chalet a remplacé les installations estivales afin de permettre le maintien de l'activité au cours de l'hiver. Cela fait désormais plus d'une année que le restaurant est vide et que les travaux n'ont pas encore pu démarrer, au grand dam de la commission et des nouveaux gérants.

Ce n'est que début 2025 que les travaux ont pu démarrer dans les combles et l'appartement du 1^{er} étage, alors que des locataires se sont engagés à signer leurs baux. Le restaurant est toujours en attente des permis requis.

Commission des vignes

Jean-Daniel Rogivue, préside la Commission des vignes qui organise trois fois par an la visite des parcelles de vignes soumises à l'expertise de la Confrérie. L'équipe des experts se compose de Mme Anne-Catherine Ruchonnet et de MM. Frédéric Blondel, Louis Blondel, François Chappuis, Patrice Deppen, Claude Maret, Harald Cropt, Vivian Gaudin, et Basile Neyroud. Madame Céline Minot a été accueillie au sein du collège des experts en 2024 en tant que candidate experte.

M. Patrice Deppen a participé pour la dernière fois en tant qu'expert aux visites 2024. En effet, après une vingtaine d'années au sein du collège des experts, il endossera officiellement la charge d'Hoqueton de la Confrérie des Vignerons dès 2025.

Le Secrétariat de la Commission des vignes est assumé par le Confrère Olivier Burnier, assisté de Mme Catherine Daven.

La surface totale visitée par la Confrérie des Vignerons en 2023 était de 287,48 ha, soit 630 parcelles, travaillées par 79 vigneron pour 64 propriétaires (dont 2 locations), dont 26 institutions publiques, tant vaudoises que fribourgeoises. En 2024, la surface totale, en très légère hausse, s'élevait à 288,03 ha (+ 0,55 ha), pour 627 parcelles, travaillées par 83 vigneron pour 64 propriétaires (dont 2 locations), dont toujours 26 institutions publiques.

Comme souvent, les années 2023 et 2024 ont été fort dissemblables du point de vue climatique : à une année 2023 particulièrement chaude et sèche a succédé une année 2024 très humide et peu ensoleillée jusqu'à la fin juillet, propice au développement des maladies, qui a mis à rude épreuve les vigneronnes et les vigneron. Un épisode de gel catastrophique des 21 et 22 avril, alors que la vigne avait débourré, a en outre très fortement affecté de nombreuses parcelles, avec des destructions allant jusqu'à 90%, surtout dans les secteurs du Chablais.

Le vignoble de la Doges, legs de M. André Coigny-de Palézieux, propriété de la Confrérie des Vignerons, d'une surface de 17'835 m², sis sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz, est toujours cultivé par le vigneron-tâcheron Xavier Bühlmann. La récolte est vinifiée par la maison Obrist à Vevey, qui loue ce domaine. Les vins qui en sont issus peuvent être acquis auprès d'Obrist SA.

La moitié du domaine de La Doges est en PI (production intégrée) et l'autre en bio, ceci afin de pouvoir établir, sur une dizaine d'années au-moins, des comparaisons fiables et pertinentes entre les deux systèmes de culture. L'essai ne porte donc plus seulement sur une parcelle dédiée, mais sur l'ensemble du domaine. La vocation définie par le legs de ce vignoble est ainsi respectée.

Commission de Communication

Les travaux que doit entreprendre cette commission, dirigée par le nouveau Conseiller Pierre Smets, sont souvent transverses. Il représente également, avec Constant Jomini et Delphine Morel en tant que suppléante, la Confrérie au sein du Comité des Amis de la Fête des Vignerons et travaille à clarifier les relations entre les deux associations. La Commission est également chargée de rendre compte des travaux du Conseil et de le rapprocher de la base des membres et de la société civile. Une newsletter a été créée afin d'informer plus régulièrement et simplement les membres des activités de la Confrérie.

Durant l'année 2024, la Commission de communication a participé à la mise sur pied des célébrations des cinq ans de la Fête des Vignerons 2019 et à la préparation de la Triennale du 28 juin 2025. Le but étant d'en faire un événement populaire réunissant le grand public autour de la cérémonie de récompenses aux vigneron.

Culture et patrimoine

Delphine Rivier préside cette nouvelle commission qui s'est donné comme objectif de préparer l'avenir et la pérennité du patrimoine et du musée de la Confrérie et de faire la veille stratégique relative à l'inscription de la Fête des Vignerons au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Un projet de vaste étude de l'histoire de la vigne et du vin dans le canton de Vaud a été initié pour lequel la Commission cherche des financements. Une première phase a pu être menée à bien grâce au soutien de la Fondation Louis-Philippe et Anne-Christine Bovard. Elle a permis à l'historien et Confrère Guillaume Favrod de dresser un inventaire exhaustif de toutes les archives disponibles dans les communes, au canton et même chez certains privés, concernant la vigne et le vins en Lavaux. En parallèle, un programme de science participative, nommé « Cœur de vigne » a été lancé par Delphine Rivier dans deux classes du gymnase de Burier. Les étudiants ont rencontré et interrogé vigneronnes et vigneron autour de thématiques liées à la transmission. Ce programme a connu un beau succès et permet de rapprocher jeunes et milieux vitivinicoles.

La Commission, qui s'est penchée sur le programme culturel qui pourrait être proposé lors de la Triennale, a réalisé que la Confrérie n'avait pas de musique qui lui soit propre, en dehors de celles composées pour les différentes Fêtes. Elle a donc proposé au Conseil de commander un morceau original à un compositeur et un poète qui servirait d'hymne aux activités spécifiques de la Confrérie, comme la Triennale. Le Conseil a accepté cette proposition et l'hymne commandé au compositeur Théo Schmitt et à l'écrivain Thierry Raboud. L'œuvre, exécutée par La Lyre de Vevey, sera présentée pour la première fois lors de la Triennale du 28 juin 2025. Afin de financer ce projet, un soutien a été demandé à la Ville de Vevey et à la Fondation Suisa, qui sont entrés en matière.

Le Musée a proposé une exposition destinée aux figurants de la Fête pour célébrer les cinq ans de la Fête de 2019. Intitulée « 5 minutes avant, 5 ans après », l'exposition levait le voile sur les coulisses et le dessous des arènes de la Fête. Que faisaient les acteurs figurants juste avant d'entrer en scène, qu'entendaient-ils dans leurs oreillettes, comment passaient-ils le temps entre deux scènes. Ces questions et bien d'autres ont en outre alimenté les discussions des participants aux différentes rencontres proposées en soirée, nommées désormais les apéros-contacts. Ces échanges informels autour des expositions permettent de belles rencontres entre membres de la Confrérie et du Conseil. Elles seront poursuivies.

Une modeste exposition temporaire a été montée autour du 100^e anniversaire du décès de Gustave Eiffel. Le célèbre ingénieur a en effet passé de nombreux étés à Vevey, dans sa propriété voisine de Nestlé, et a photographié les Fêtes des Vignerons de 1889 et 1905. Un cycle de conférences a été organisé par Connaissance3 autour d'Eiffel en Suisse et l'une d'elles a été tenue sur ce thème dans les murs du Musée de la Confrérie.

Comme de coutume, le Musée a participé, avec l'équipe du Musée historique de Vevey, à la Nuit des Musées, au Week-end en Famille aux musées et à Pakômuzé.

Commission de stratégie viticole

Conrad Briguet préside cette nouvelle commission dont le but est d'interroger les pratiques viticoles de la Confrérie afin qu'elles restent en adéquation avec les attentes des propriétaires qui lui en confient l'expertise. La Commission planche sur un questionnaire à destination des propriétaires afin de connaître les attentes et le degré de satisfaction des propriétaires et des vigneronnes et vigneron soumis aux visites.

Rapport de gestion du Conseil à l'AG de la Confrérie des Vignerons – Années 2023-2024

La commission veut également rendre la Triennale plus populaire, afin que le travail de la Confrérie soit mieux connu.

En rétrospective, les années 2023 et 2024 ont représenté une période charnière pour la Confrérie des Vignerons, marquée par une série de changements organisationnels (nouvelles commissions), de défis de gestion (travaux au château) et de projets stratégiques ambitieux. L'engagement collectif des membres du Conseil a permis non seulement de relever ces défis, mais également d'établir des bases solides pour l'avenir.

Au nom du Conseil de la Confrérie des Vignerons

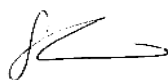
L'Abbé-Président

Nicolas Gehrig



La Secrétaire

Sabine Carruzzo



Le présent rapport de gestion sera disponible en ligne sur le site de la Confrérie dès le 21 juin 2025 (www.confriedesvignerons.ch).

Vevey, juin 2025